

du gouvernement. Il consiste en 123 articles. L'article 1er déclare la Belgique état indépendant, traitant avec les autres états comme de puissance à puissance. L'article 4e. déclare que l'autorité du chef de l'état est héréditaire. Le congrès national, avant sa dissolution et après l'adoption de la constitution, procédera au choix du chef de l'état, et pourvoira à l'ordre de la succession.

On assure que le prince d'Orange est à la Haie, où il l'est arrivé dans un bateau à vapeur de Rotterdam. On ajoute que cette nouvelle a beaucoup exaspéré les habitants d'Anvers.

FRANCE.—Le 31 Octobre, le roi des Français adressa une lettre à la garde nationale, par le général Lafayette, pour la remercier de son zèle et de son dévouement.

Le parti doctrinaire ayant demandé la destitution de M. Odillon Barrot, M. Dupont de l'Eure s'opposa fortement à cette demande. Le roi déclara que M. Dupont était le dernier de ses amis dont il voudrait se séparer. Cependant MM. de Broglie, Louis, et Guizot, ne tardèrent pas à envoyer leur démission, qui fut acceptée. Le général Lafayette, chargé de composer un nouveau ministère, essaya de concilier tous les intérêts. Les esprits étaient très agités, et le roi parut très sérieux pendant quelques jours, quoique les salons du palais fussent remplis de tout ce qu'il y a de distingué dans Paris.— Enfin, les nominations suivantes furent approuvées et signées par le roi le 3 Novembre.

M. *Lyfittz*, président du conseil et ministre des finances, en remplacement du baron Louis, démissionnaire ;

Le maréchal marquis *Maison*, ministre des affaires étrangères, en remplacement du comte Molé, démissionnaire ;

Le comte *Montalivet*, ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Guizot, démissionnaire ;

M. *Mérillon*, ministre de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques, en remplacement du duc de Broglie, démissionnaire.

Les autres messieurs composant le conseil sont MM.

Dupont de l'Eure, ministre de la justice ;

Le maréchal Gérard, ministre de la guerre ; et

Le général comte Sébastiani, ministre de la marine.

Les hommes les plus marquants du dernier ministère avaient adhéré aux principes de la légitimité ; ils avaient contribué aux deux restaurations. Les nouveaux ministres ne seront pas effrayés de la révolution ; leurs opinions sont en harmonie avec la subversion de l'ancien état de choses. On doute néanmoins des talens du maréchal Maison et du comte Montalivet comme diplomates.